

Compte-rendu de la réunion du 20 Décembre 2018.

Présents :

Mesdames I.BIAT (Médecin de Prévention CNRS), S. SARRAUTE (Assistante de Prévention), A. JOB (Assistante de Prévention), E. PETIT (Assistante de Prévention), A-S.BIESSE (Assistante de Prévention), P. LANDAIS (Ingénieure de Prévention et de Sécurité CNRS-DR7), A.VISSEQ (représentante Etudiants, CDD, Post-Docs), F.DIA (SPR).

Messieurs F.LEROUX (Directeur ICCF), G.VOYARD (Assistant de Prévention Référent), N.BIESSE (Conseiller de Prévention UCA), Y.HERSANT (Responsable Qualité ICCF), A.GAUTIER (représentant Personnels chercheurs), C.CHASTAING (Assistant de Prévention Sigma Clermont), X.FARGES (Conseiller Hygiène et Sécurité ICCF).

Absents excusés :

L.HECQUET (Directrice Adjointe ICCF), M.MERCIER (Conseiller de Prévention UCA), K.GUERIN (représentante Personnels Enseignants), C.JOUSSE (représentant Personnels Techniques)

Ordre du jour :

- 1. Validation du CR de la Commission H&S du 04 Juillet 2018.**
- 2. Bilan technique et comptable de l'année 2018.**
- 3. Départ / Remplacement de X.FARGES.**
- 4. Etude des fiches du registre SST de l'Institut.**
- 5. Questions diverses.**

NB :

Les présentations diffusées lors de la commission sont jointes à ce compte-rendu.

1. Validation du CR de la Commission du 04 Juillet 2018.

Le CR est approuvé par l'ensemble de la Commission.

2. Bilan technique et comptable de l'année 2018.

=> se reporter à la présentation jointe à ce compte-rendu.

- ***Fiches individuelles d'exposition :***

Suite à cette présentation technique et comptable, F. LEROUX lance la discussion sur les FIEs et plus particulièrement les étudiants, doctorants et Post-doctorants. Cette fiche doit être remplie le plus tôt possible et l'information de l'existence de cette fiche doit leur être donnée dès leur arrivée afin de ne pas les submerger en fin d'année lorsque cette fiche doit être envoyée aux tutelles et aux médecins.

P. LANDAIS précise que cette fiche est exclusivement mise en place pour les travailleurs liés à la Chimie. Elle sert pour les expositions actives.

F. LEROUX précise que les secrétaires sont également exposés car elles réceptionnent et ouvrent les colis de produits chimiques.

Pour les chercheurs, elles doivent être remplies même s'ils ne manipulent plus les produits (traçabilité)

S. SARRAUTE précise que la FIE pour les Enseignants-chercheurs ne doit concerner que la partie recherche. La partie Enseignement est dévolue à la tutelle de l'enseignement (UCA, Sigma, ...).

P. LANDAIS précise que les responsabilités ne sont pas les mêmes en fonction de l'action Recherche ou de l'action Enseignement.

N. BIESSE dit que F. LEROUX est responsable pour l'action Recherche à l'ICCF, Mohamed SARAHA et Sophie COMMEREUC pour l'action Enseignement de l'UCA et de Sigma. Il fait remarquer la difficulté de faire joindre les 2 fonctions dans la même fiche.

P. LANDAIS fait remarquer que les fiches doivent être de toute façon signées par les tutelles (employeurs) et qu'il doit y avoir un moyen de dissocier les 2 fonctions : système complexe !

C. CHASTAING fait remarquer que nous sommes sur des tutelles et entités bien différentes.

P. LANDAIS précise que la FIE est à destination de l'employeur.

Dr BIAT précise qu'il faut une FIE par agent et par employeur.

P. LANDAIS dit que l'ICCF n'a besoin que des FIE sur la fonction Recherche et que les tutelles d'enseignement doivent gérer leurs FIE en enseignement.

F. LEROUX souhaite qu'il y ait tout de mêmes des liens entre recherche et enseignement et que les médecins doivent avoir l'ensemble des fiches. Il souhaite, de plus, que les étudiants remplissent leur FIE au fur et à mesure de l'utilisation des produits afin de ne pas être submergé en fin d'année par cet exercice.

A. VISSEQ fait remarquer que beaucoup de produits de synthèses ne figurent pas dans la base.

Pour P. LANDAIS, le logiciel est ouvert et nous pouvons ajouter nos propres produits de synthèse. A chaque fois qu'on ajoute des nouveaux produits dans nos propres bases, elle s'alimente. Elle propose également qu'il faut également intégrer les intermédiaires de synthèse et les produits-mères.

P. LANDAIS se propose de faire une nouvelle session de formation au logiciel FEVAR pour les personnels de l'ICCF intéressés. Elle nous félicite et nous remercie de l'investissement de l'ICCF sur ces FIEs et sur leur évolution.

N. BIESSE précise les intérêts de FEVAR : Evaluation des risques et traçabilité d'utilisation.

Pour le Dr BIAT, c'est le point de départ en cas de déclenchement d'une pathologie.

- **Bonbonne azote liquide :**

Réserve et prélèvement de l'azote liquide sur la citerne externe : le matériel se dégrade et l'utilisation de cet outil est très compliquée...

F. DIA informe que le technicien doit passer courant décembre pour les réparations.

F. LEROUX s'inquiète de la facturation. N. Biesse informe que la remise en bon état sera prochainement faite (10 k€).

Y. ISRAELI rappelle qu'il faut être vigilant à la reprogrammation de la console afin d'être au plus près des besoins de chaque utilisateur.

- **Risque LASER :**

Suite à l'achat de lunettes spécifiques à chaque LASER de l'ICCF, P. LANDAIS souhaite que l'ICCF contacte avec l'ISA afin de faire réaliser des Fiches d'exposition LASER par les APs et le référent LASER de l'Institut.

- **Salle de Distillation :**

N. BIESSE souhaite savoir où en est le démantèlement et la remise en état de cette salle. X. FARGES précise que la situation est au point mort malgré plusieurs tickets à la DIL et relance auprès de l'Université. A. Gautier informe que les stocks de solvants de cette salle ont été déplacés dans une salle de manipulation avec des personnels et qu'il faudrait trouver une solution à cela. F. Leroux souhaite que la remise en conformité de cette salle (électricité, incendie, ventilation, fenêtres ...) soit lancée le plus rapidement possible et que l'ICCF soutienne la remise en état suite à la mise en conformité (achat de paillasse et armoires à solvants).

- **Trousses à Pharmacie :**

Au 1er janvier 2019, c'est le SPR (dixit N. Biesse) qui prend en charge le réapprovisionnement des trousses.

3. Départ / Remplacement de X.FARGES.

X. FARGES est arrivé en 01/2018 et quitte l'ICCF en 03/2019. Sa présence et ses compétences furent des atouts majeurs pour le développement H&S de l'ICCF. L'ICCF s'inquiète d'une perte de qualité de travail suite à son départ ...

Pour F. Leroux, c'était un vrai point fort et une montée en gamme de la problématique H&S de l'Institut. F. LEROUX a déjà fait une demande pour son remplacement mais n'a pas d'information à ce jour.

N. BIESSE demande s'il serait utile d'avoir un CDD dans un premier temps. Pour F. Leroux, cela pourrait être compliqué pour du travail à long terme.

P. LANDAIS affirme son souhait de voir un assistant de prévention à temps plein à l'ICCF, c'est un vrai atout majeur. Cela doit être une volonté politique de l'établissement et être priorisé dans le dialogue de gestion (message compliqué à faire passer au niveau national).

Pour F. LEROUX, tant qu'il n'y aura pas de remplacement, le niveau d'exigence sera revu à la baisse tout en gardant le maximum d'action à continuer et à poursuivre.

A. GAUTIER se pose la question de trouver ces compétences en interne avec un changement de carrière d'un personnel ... il faudrait faire un sondage à l'ICCF.

C. CHASTAING annonce son départ de Sigma et son remplacement par Mr Patrice LACOSTE au 1er décembre 2018.

4. Etude des fiches du Registre SST de l'Institut.

=> se reporter à la présentation jointe à ce compte-rendu.

A. Gautier fait remarquer le peu de commentaire sur les Fiches SST concernant un problème en RMN. Les fiches ont été envoyées par mail.

N. Biesse rappelle que le débat avait porté sur l'utilisation à bon escient des fiches SST suite à un souci humain.

F. Leroux rappelle qu'il avait été décidé de ne pas faire apparaître ces fiches dans le compte-rendu.

Pour N. Biesse, la réflexion était plus sur la forme que le fond.

G. Voyard attend les conclusions de chacun.

F. Leroux rappelle la frontière entre les fiches SST et l'humain est fragile et peu prête à interprétation. Il rappelle le défaut de registre cibler sur une personne. Les fiches sont conservées dans le bureau de F. Leroux.

P. Landais précise que ces fiches doivent être consultables par tous. Les fiches ne sont pas forcément le bon outil ...

F. Leroux souhaite avancer car cette personne est partie en retraite.

A. Gautier précise qu'il s'agissait également d'une réflexion sur le futur et le fonctionnement de ce genre de situation à l'avenir. Les fiches étant numérotées, il faut faire attention à ne pas laisser de trous dans le registre ...

N. Biesse n'est pas contre le fait de préciser que ces fiches sont disponibles dans le bureau du directeur à discrétion.

P. Landais valide la remarque de N. Biesse car le registre existe et les fiches sont justement délocalisées. Donc il n'y a pas de défaut de fonctionnement.

A. Vissesq souhaite que nous trouvions d'autres supports pour ce genre de situation afin que les problèmes relationnels soient également répertoriés.

F. Leroux rappelle que c'est lui qui avait demandé l'écriture des fiches SST car il ne voyait pas d'autres moyens à sa disposition pour le remonté d'information. Il ne voulait pas stigmatiser la personne avec une réunion de type D.R.H. et pour lui les fiches lui semblaient un bon élément pour faire acte de la situation et régler les problèmes.

Pour N. Biesse, il faut prendre attache auprès des D.R.H. de l'UCA ou CNRS pour aider et conseiller au mieux la direction de l'ICCF dans de telles situations.

A. Gautier souhaite tout de même qu'une conclusion soit transcrite dans le compte-rendu, sans descendre jusqu'à la personne, afin de ne pas laisser de vide.

L'ensemble de la commission est en accord avec A. Gautier.

F. Leroux souhaite qu'il soit conclu que les fiches SST sont consultables dans son bureau à discrétion et qu'une situation de conflit humain ne peut pas être traité par le biais de cet outil mais plutôt par des outils de R.H.

La validation du CR est donc reportée à la prochaine commission afin d'y rajouter les conclusions que chaque collègue aura fait remonter.

5. Questions diverses.

- **CHSCT du 4 février 2019 :**

Déroulement : rencontre avec Direction et les acteurs de la prévention, visite de l'unité avec interrogation des personnels, rencontre avec instance interne de la sécurité et restitution en fin de journée.

Un questionnaire anonyme sera envoyé pour diffusion aux personnels. Les APs feront le recueil anonyme via des enveloppes au niveau du secrétariat.

A la date de la commission, 90% des documents demandés par le comité sont disponibles.

=> se reporter à la présentation jointe à ce compte-rendu.

P. LANDAIS demande à ce que la visite de ce CHSCT CNRS soit commune avec le CHSCT de l'UCA.

- **FIE :**

A.S. BIESSE-MARTIN souhaite avoir un complément d'information sur l'état physique des produits (poussiéreux, granuleux, poudreux, gel, ...) à remplir dans FEVAR.

P. LANDAIS lui demande de se reporter au site de l'INRS selon l'instruction ND223. Cela peut également être indiqué sur la FDS des produits.

A. VISSEQ rappelle la difficulté, en synthèse organique, de remplir complètement les FIEs avec le logiciel FEVAR (chronophage et contraignant).

P. LANDAIS rappelle que l'outil FEVAR n'est pas obligatoire et que chaque laboratoire a le droit d'utiliser les logiciels et/ou les bases de données qu'il souhaite. La seule contrainte, pour l'employeur, est de faire la déclaration annuelle des FIEs de chaque agent.

Y. HERSANT rapporte le fait que la base de données de Chimithèque ICCF pourrait servir de point de départ pour aider les utilisateurs à faire grossir la base de donnée FEVAR-ICCF. Cette action peut malheureusement être très chronophage.

- **Coupures de courant :**

A. VISSEQ souhaite revenir sur le fait d'être prévenu tardivement de la coupure des sorbonnes et systèmes ventilés (24h00). Ce délai très court peut engendrer des dangers lors d'expériences prévues à l'avance sur plusieurs jours.

A.S. BIESSE-MARTIN précise que le délai si court était proposé par la société extérieure afin d'aller au plus vite.

G. VOYARD et F. LEROUX précisent que la Recherche est prioritaire et que les délais de coupure ne doivent pas être inférieurs à 1 semaine.

A. VISSEQ précise que les mailings de diffusion d'information ne sont pas à jour et qu'il arrive que certains CDD, étudiants et doctorants ne soient pas au courant de ce genre d'évènement ...